

# AIRAP

Association pour l'Information sur les Risques d'Avalanches urbaines et leur Prévention

32, rue La Boétie - 75008 Paris

Jean-Claude Bourdais, Président ☎ 06 07 65 65 65- e-mail : jc.bourdais@spf-paris.com

Jean-Guy Cuvelier, Vice-président

Gilbert Delaunay, Vice-président

FENVAC-SOS Catastrophes et Terrorisme, représentée par son président, Pierre-Etienne Denis

---

Le 6 novembre 2019

[www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)

## PLU de Vallorcine

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes l'AIRAP (Association pour l'Information sur les Risques d'Avalanches urbaines et leur Prévention), créée en 2005 afin que ne se reproduisent pas les drames du type Val d'Isère (39 morts) ou Montroc-Chamonix (12 morts) causés par des avalanches non signalées par les services de l'Etat mais souvent largement connues des responsables locaux.

### Remarques préalables

Nous sommes à ce titre particulièrement attentifs à l'élaboration de nouveaux PLU sans que préalablement ait été analysée, dans le cadre d'un plan de prévention des risques d'avalanches (PPRA) **à jour**, la réalité des risques tels que l'imposent les nouvelles règles d'analyse des couloirs d'avalanche définies dans le cadre de l'instruction gouvernementale du 28 septembre 2015.

Ces règles officialisent, à travers le « Guide méthodologique avalanches », notamment l'aléa exceptionnel (avalanches au delà de 100 ans, les plus rares donc les plus dévastatrices) non pris en compte en France jusqu'en 2015.

Nous constatons depuis sa publication qu'un certain nombre de maires profitent de l'absence de cette actualisation que le préfet doit faire réaliser pour modifier leur PLU, permettant ainsi des constructions dans des secteurs où des risques d'avalanche devraient être signalés.

Cette politique permet ainsi à des propriétaires de vendre des terrains figurant actuellement en zone blanche, sans risque d'avalanche, alors qu'ils devraient être classés en zone jaune, voire bleue ou rouge.

De la même manière, des maires peuvent ainsi délivrer des permis de construire sans que les acquéreurs soient informés du risque réel. Parfois, maire et promoteur sont « de mèche ».

Ce phénomène est assez généralisé en Savoie et dans l'Isère et nous le rencontrons avec une telle régularité que nous parlons, sans abus de langage à nos yeux, de complicité

entre les mairies concernées et le préfet et ses services. Le motif : la pression foncière, comme on dit pudiquement. (voir le compte rendu joint du Conseil municipal d'Argentière de 1971)

L'AIRAP est amenée donc à intervenir pour s'opposer à ces manœuvres. Elle l'a fait très récemment, et avec vigueur, à Tignes, Les Deux Alpes et Valmorel.

Pour Tignes et les Deux Alpes, les projets concernent le Club Med pour deux villages de 1600 lits.

A Tignes, un recours auprès du Tribunal administratif est en cours ; aux Deux Alpes, le commissaire-enquêteur a été amené à donner un avis négatif au projet de SCOT de l'Oisans à la suite des observations de l'AIRAP. A Valmorel, l'AIRAP a remis ses observations à l'enquête publique qui s'est achevée il y a 15 jours.

## **Le cas de Vallorcine**

C'est avec grand plaisir que nous constatons que Vallorcine ne rentre pas, contrairement aux apparences, dans ce cas.

- Les apparences

Le plan de prévention des risques avalanche n'est toujours pas approuvé à Vallorcine, alors que le PLU est soumis à l'enquête publique, préalablement donc.

- La réalité

Si le PPR n'est pas approuvé à cette date, le travail de préparation est bien avancé (présentation fin novembre en mairie)

Les cartes d'aléas précisant les zonages des risques ont été, préalablement à l'enquête publique, communiquées par la préfecture à la mairie pour commentaires et leur contenu a été pris en compte par elle. Le PLU proposé incorpore donc ce travail comme nous pensons qu'il est normal de le faire.

Si des modifications justifiées apparaissent nécessaires à la suite des observations légitimes fournies par la mairie (déjà le cas) ou de elles remises au commissaire enquêteur et justifiées, elles seront prises en compte pour modifier à la marge le PLU ultérieurement.

L'AIRAP considère donc qu'il n'y a pas, dans le fait que cette enquête publique du PLU soit préalable à l'approbation du PPR, de motif à s'opposer. Elle voit dans cette situation le simple souci d'une mairie d'activer les choses dans sa commune au niveau de l'urbanisme sans attendre la finalisation du plan de prévention des risques.

Il est vrai qu'à Vallorcine, la question des risques naturels est particulièrement complexe (avalanches mais aussi inondations, etc.)

## **Conclusions**

L'AIRAP intervient généralement pour redresser des comportements « inappropriés » de services de l'Etat et/ou de maires très sensibles à la pression foncière dans toutes ses expressions, avouées ou non. Elle le fait avec déplaisir mais un sens aigu de son objet associatif : « que n'arrivent pas à d'autres ce qui est arrivé à Val d'Isère ou Montroc-Chamonix ».

Il lui est malheureusement peu donné l'occasion de se réjouir de comportements responsables.

C'est donc pour souligner cette position du maire de Vallorcine qu'elle a décidé d'intervenir à l'enquête publique, pour approuver et mettre en évidence la démarche responsable de ce maire.

Bien évidemment, l'AIRAP n'émet aucun commentaire sur la qualité du travail réalisé par le Bureau d'études en charge de la cartographie des risques ; elle n'a aucune compétence pour le faire. Elle sait simplement la nécessité de l'extrême vigilance que doivent porter à ces travaux tous ceux qui, en mairie et au cours de l'enquête publique peuvent être amené à exprimer un avis. Le maire de Vallorcine a de son côté, il nous l'a indiqué, déjà émis des commentaires devant déboucher sur des modifications partielles de ces projets.

L'AIRAP garde aussi, en mémoire les actions très fortes qu'elle a du mener pour la révision complète du PPR A de Chamonix pourtant approuvé en 2010 et « réapprouvé » après de lourdes modifications en avril 2015. A l'époque, c'est le RTM, département de l'ONF qui était en cause.

L'enquête publique sur le PPR de Vallorcine, prochainement lancée, sera l'occasion pour la population d'apporter ses remarques basées sur un savoir et une expérience locale dans un secteur où les habitants sont de toujours sensibilisés aux risques naturels. Vallorcine est en effet une des communes de France les plus exposées au risque d'avalanches (la deuxième ou la quatrième, selon les classements)

de la part du Bureau de l'AIRAP

le président

Jean-Claude Bourdais

Jean-Guy-Cuvelier

Gilbert Delaunay

Fenvac (Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs)

Jacques Guespereau

Yves Meynial